



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Monuments historiques

Question écrite n° 44477

Texte de la question

M. Patrick Herr souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la culture sur les crédits affectés au patrimoine monumental dans le projet de loi de finances pour 1997. Conscient de la nécessaire maîtrise des finances publiques, il s'étonne toutefois que contrairement aux engagements pris à l'occasion du vote de la loi programme du 31 décembre 1993, de la discussion du projet de loi sur la fondation du patrimoine ou des réponses aux questions écrites sur le gel des crédits pour 1996, le budget 1997 soit en régression. On sait pourtant qu'il s'agit d'un domaine qui a permis le maintien de 9 000 emplois spécialisés dans la restauration de monuments historiques. On sait aussi que les Français sont très attachés à leur patrimoine puisque, dernièrement encore, 8 millions de personnes visitaient toutes sortes d'édifices présentant un caractère historique. On sait enfin que le patrimoine français a une forte influence sur le tourisme et qu'il génère, pour ce secteur important de notre économie, près de 60 milliards de francs. Il aimerait connaître, par conséquent, les explications du ministre à ce sujet.

Texte de la réponse

Les perspectives budgétaires pour 1997 telles qu'elles résultent du projet de loi de finances, avec l'étalement sur une année supplémentaire de l'exécution de la loi de programme sur le patrimoine, s'inscrivent dans la politique générale de réduction des déficits rendue nécessaire par la situation actuelle des finances publiques. Afin de réduire l'impact de ces dispositions budgétaires sur le volume des travaux de restauration, le ministère de la culture met en œuvre une série de mesures visant à accroître l'efficacité de la dépense publique dans ce secteur d'activité. Ces mesures ont pour premier objectif de mobiliser des autorisations de programme ouvertes depuis plusieurs années et qui, par suite de retards pris par le lancement effectif des opérations correspondantes, n'ont pu être engagées à ce jour. Elles visent d'autre part à accélérer l'engagement des crédits ouverts en 1996 et de ceux qui le seront en 1997. Les effets de la baisse des dotations budgétaires sur les entreprises de restauration et sur l'emploi dans ce secteur d'activités devraient être sensiblement compensés grâce à cette action résolue de dynamisation de la gestion des crédits.

Données clés

Auteur : [M. Herr Patrick](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44477

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 1996, page 5604

Réponse publiée le : 2 décembre 1996, page 6289